

Procès-verbal de l'assemblée spéciale dûment convoquée du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le jeudi 19 mai 2016 à 19.30 heures au centre communautaire du 16 Principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2016-05-117 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 1.01; Ouverture de la rencontre par le maire
- 1.02; Adoption de l'ordre du jour

SUJETS

- 2.01; Rencontre avec Éric Saumure, ingénieur de la MRC pour le dossier route Maniwaki-Témiscamingue
- 2.02; Résultat de l'ouverture des soumissions pour la station de pompage
- 2.03; Projet « Au cœur du village »
- 2.04; Pont Bénard
- 2.05; Coupe de bois, secteur lac Laird

3.00; PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4.00; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-05-118 RÉSULTAT POUR LES SOUMISSIONS; MISE À NIVEAU DE L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour des travaux de mise à niveau de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 13 mai à 13.01 heures;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées;

Plomberie Bréboeuf Inc. au montant de 73 446.30 \$ excluant les taxes
Mécanique PCI au montant de 61 050.00 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de conformité a été effectuée pour ces deux soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont jugés conformes par l'ingénieur de la MRCVG, Monsieur Éric Saumure;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Mécanique PCI au montant de 61 050.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Réjean Lafond et il est résolu d'octroyer le contrat pour la mise à niveau de la station de pompage tel que décrit dans le devis à la compagnie Mécanique PCI au montant de 61,050 \$ plus taxes.

Il est entendu également de mandater le service de génie municipal de la MRCVG pour la surveillance des travaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-119 MANDAT SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL MRCVG
PROJET « AU COEUR DU VILLAGE »

CONSIDÉRANT QUE le dossier du projet « Au cœur du village »

CONSIDÉRANT QUE pour remplir la demande de subvention, des expertises doivent se faire;

CONSIDÉRANT QU'IL faut mandater une firme pour une étude de sol;

CONSIDÉRANT QUE la firme de service de génie municipal de la MRCVG nous propose de faire l'étude pour un montant de 1800.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRCVG à faire une étude de sol pour l'emplacement que nous voulons acquérir pour le projet « Au coeur du village »

Adoptée à l'unanimité

2016-05-120 CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA
CONSTITUTION D'UNE ENTREPRISE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le comité provisoire de la coopérative formé par le comité de développement et de diversification de la municipalité de Montcerf-Lytton doit donner un mandat pour un contrat d'accompagnement pour la constitution d'une entreprise collective;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative de développement régional Outaouais Laurentides nous a déposé une offre de service au montant de 1105.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Lafontaine que la municipalité s'engage à verser la somme de 1105 \$ (taxes en sus) incluant les services de la CDR (850 \$ taxes en sus), les droits exigés pour l'enregistrement d'une charte (235 \$), les parts de qualification pour l'adhésion à la CDR Outaouais-Laurentides (20 \$);

Le paiement sera effectué en deux versements, soit un premier paiement de 655 \$ plus taxes au moment de la signature du contrat incluant les frais pour l'enregistrement de la charte (235 \$), les parts de qualification pour l'adhésion à la CDR Outaouais-Laurentides (20 \$) et une première partie des services (400 \$ taxes en sus) puis un deuxième versement de 450 \$ (taxes en sus) qui devra être réglé au moment de la tenue de l'assemblée générale d'organisation.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-121 PROCÉDURES D'EXPROPRIATION

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la directrice générale à s'informer auprès de notre firme d'avocats pour une procédure d'expropriation pour acquérir un terrain pour élargir le pont Bénard, secteur Bras-Coupé.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-122 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22h.50, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes
Directrice générale/sec, trésorière.